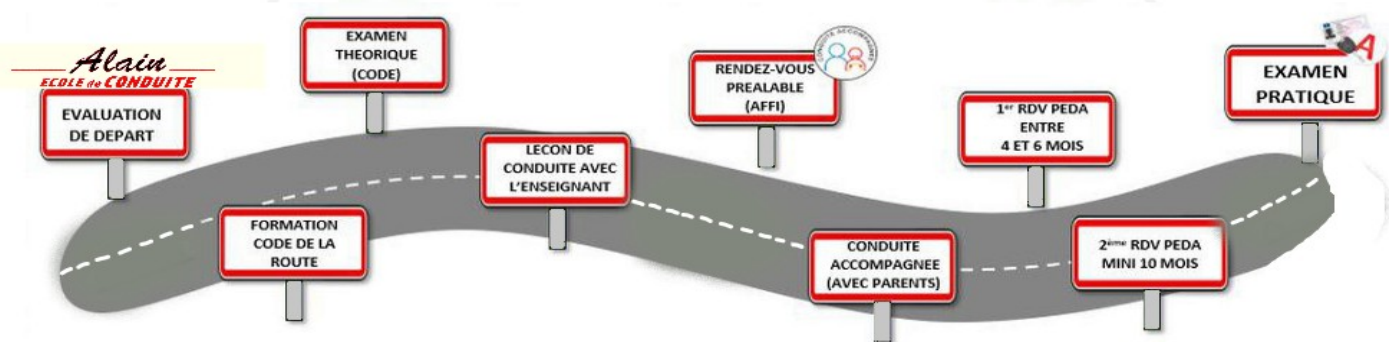


Alain

ECOLE de CONDUITE

Agrément Préfectoral | E140280010 renouvelé le 09/01/19 par DDT CHARTRES – SIRET | 301 818 118 000 46
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances par MASTER Assurances - Police n°: 1013010911



MON PARCOURS DE FORMATION



Par étapes :

- Je suis âgé d'au moins 15 ans, je me préinscris et réserve mon heure d'évaluation de départ.
- Je constitue mon dossier d'inscription et l'apporte complet lors de mon rendez-vous d'évaluation.
- L'enseignant me fait un bilan détaillé de mon évaluation de départ. Je connais le volume estimé de ma formation de conduite (minimum 20h en boîte mécanique et 13h en boîte automatique). Je peux à présent signer mon contrat de formation avec l'Ecole de Conduite ALAIN.
- Je m'entraîne collectivement au cours de code en salle avec des tests sur DVD à Châteaudun. Chaque série de code est corrigée et expliquée afin de progresser rapidement. Mes résultats sont consignés pour assurer un suivi de ma progression. Mon accès en salle est illimité durant 6 mois.
Lorsque mes résultats sont de moins de 6 fautes à chaque série, l'Ecole de Conduite ALAIN m'inscrit à l'examen de code. 5 Fautes maximum seront autorisées.
- Je suis reçu(e) au code, je réserve mes heures de conduite selon la formule choisie lors de la signature de mon contrat de Formation : Classique (5h par semaine), Accélérée (10h par semaine – Hors Juillet - Août)
- J'apprends à conduire avec les enseignants de l'Ecole de Conduite ALAIN et je suis ma progression grâce au compte-rendu détaillé fait à chaque fin de leçon.
- J'arrive à la fin de mes heures de conduite. J'effectue mes 2h de Rendez-vous préalable à la libération avec accompagnateur.
Je conduis avec mon accompagnateur durant minimum 1 an et 3 000 kilomètres.
- Je participe à 2 Rendez-vous : l'un est pédagogique en salle et collectif de 2h, traitant de thèmes tels que alcool, vitesse, distracteurs, stupéfiants, assurance et le second Rdv d'1h est destiné à effectuer un bilan de ma conduite avec l'enseignant et mon accompagnateur.
Les 2 premiers Rdv sont à prendre au bout de 6-8 mois et les 2 seconds au bout de 10-12 mois de conduite accompagnée.